



DÉCLARATION
de
LA 1ÈRE CONVENTION DU TRAVAIL
DE JEUNESSE

Gand, Belgique, du 7 au 10 juillet 2010

Déclaration de la 1^{ère} Convention européenne du travail de jeunesse

Préambule

La 1^{ère} Convention européenne du travail de la jeunesse s'est tenue dans le cadre de la présidence belge de l'UE en juillet 2010. Neuf ans après la publication par l'Union européenne du Livre blanc sur la jeunesse dans le cadre de la précédente présidence belge, la communauté sur le travail de la jeunesse et la stratégie sur la jeunesse est revenue à Gand. Pour la première fois, l'accent a été mis exclusivement sur le travail de jeunesse. La Convention a cherché à associer la vision et la pratique passées, présentes et futures du travail de jeunesse. Plus de 400 participants de 50 pays ont pris part à un débat intensif et animé, lors de sessions plénières, d'atelier « travail de jeunesse en action », de visites à des projets de jeunesse locaux et de séminaires thématiques sur trois jours. La Convention a été précédée d'une conférence explorant l'histoire du travail de jeunesse en Europe, ce troisième événement du genre suivant deux séminaires précédents à Blankenberge, en Belgique. Elle a débouché sur les idées suivantes. La présente Déclaration est adressée aux ministres responsables de la jeunesse des 50 pays appartenant à l'Union européenne et/ou au Conseil de l'Europe, aux autres institutions européennes et aux structures politiques concernées par les jeunes dans les gouvernements nationaux, régionaux et locaux et, bien évidemment, au secteur du travail de jeunesse et aux jeunes eux-mêmes.

Historique

Il existe de nombreuses histoires sur le travail de jeunesse en Europe ainsi qu'une histoire plus récente du travail de la jeunesse au niveau européen. Elle se caractérise par sa diversité, par sa tension et par son développement. Elle a été informée et menée de nombreuses façons différentes – par le biais de mouvements sociaux, d'organisations et d'associations de jeunesse, de groupes de fois, du secteur non gouvernemental et de stratégies nationales, régionales et locales. Il est associé à différents groupes de jeunes qui se distinguent souvent par la classe sociale, les croyances religieuses, les convictions politiques ou les intérêts culturels. Il a été organisé de différentes façons, parfois dirigé par des adultes, d'autres fois cogéré ou géré par les jeunes eux-mêmes.

Le travail de jeunesse aujourd'hui

Le travail de jeunesse est à la fois complexe et mal compris en raison de sa complexité. Toutefois, pour faire simple, il permet deux choses. Il offre de l'espace pour l'association, l'activité, le dialogue et l'action. Il offre également un soutien, une opportunité et de l'expérience aux jeunes lorsqu'ils passent de l'enfance à l'âge adulte. Dans l'Europe d'aujourd'hui, il est régi par les principes de participation et de responsabilisation, par les valeurs de droits de l'homme et de la démocratie et par la non-discrimination et la tolérance. Il est informé par une série de stratégies et de connaissances en recherche. Il est exécuté par des bénévoles et des travailleurs salariés. Une relation bénévole s'établit avec les jeunes gens. Il est financé et géré de différentes façons. Il s'agit d'une pratique sociale qui fonctionne entre les jeunes et les sociétés dans lesquelles ils vivent. Pour ces raisons, il a dû s'adapter et gérer une série de tensions générées par cette relation. Cela inclut la réconciliation de la recherche, de la stratégie et des pratiques relatives aux jeunes, de mettre en correspondance les différents agendas politiques sur la jeunesse (européen, national, régional et local), la prise de position dans les activités cross-sectorielles, la résolution des problèmes de formation, de compétences et de reconnaissance, ainsi que l'adoption d'approches pédagogiques, relationnelles et méthodologiques pour le travail des jeunes.

Le travail des jeunes est défini par une résolution du Conseil dans un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) en

tant que terme vaste couvrant des activités de nature sociale, culturelle, éducative ou politique par, avec et pour les jeunes. De plus en plus souvent, ces activités incluent également les sports et les services aux jeunes. Le travail des jeunes appartient au domaine de l'éducation «extra scolaire» ainsi qu'aux activités spécifiques de loisirs qui sont gérées par des jeunes travailleurs et des jeunes dirigeants professionnels ou bénévoles et se basent sur des processus d'apprentissage informels et sur la participation de bénévoles

Au cours de la Convention, le travail des jeunes a été défini plus brièvement comme le fait d'offrir «de l'espace et des opportunités aux jeunes pour façonner leur avenir». Bien que le débat soit animé, personne ne conteste que différentes formes du travail de jeunesse collaborent avec différents jeunes, utilisent différentes méthodologies, répondent à des problèmes différents et opèrent dans des contextes différents. Avec ces différents groupes, méthodes, problèmes et contextes, le travail des jeunes s'adaptent, se déploie et se développe dans le temps.

Au cours de la Convention, l'accent a été mis sur le travail des jeunes contemporain et sur le travail des jeunes à l'avenir, en tirant les leçons du passé. Dans le cadre de conditions de vie changeantes chez les jeunes, de nombreuses questions ont été soulevées sur la nécessité ou non de modifier le travail des jeunes, la relation entre le travail des jeunes et la politique relative à la jeunesse et les contributions du travail des jeunes pour la jeunesse au sens large. Les défis spécifiques abordés lors des débats incluaient notamment le rôle du travail des jeunes dans la lutte contre le chômage des jeunes, contre les problèmes de qualité et de qualifications dans le travail des jeunes et les formes du travail des jeunes nécessaires pour vivre ensemble dans diverses sociétés. Les participants ont consacré beaucoup d'énergie à des problèmes tels que l'accessibilité, les normes, la reconnaissance, les ressources et l'impact du travail des jeunes.

Le travail de jeunesse et les priorités politiques

La compréhension et l'engagement entre le travail des jeunes et la politique (relative à la jeunesse) restent relativement limités. Les hommes politiques doivent avoir une meilleure connaissance du travail des jeunes mais les jeunes travailleurs doivent également s'impliquer davantage dans l'élaboration des politiques.

En ce qui concerne l'élaboration de politiques, les autorités ont eu tendance à suivre leurs propres priorités et agendas plutôt que ceux du travail des jeunes et ceux des jeunes. Des liens plus forts entre les priorités «descendantes» et «montantes» sont nécessaires. Les jeunes travailleurs devraient être impliqués dans les prises de décision dans les domaines politiques qui affectent la vie des jeunes; ils doivent également être consultés pour les politiques qui ont un effet indirect sur les jeunes. Il est important que l'élaboration de politiques concernant les jeunes se fasse en collaboration avec les jeunes organisés et moins organisés. Les organisations de jeunes jouent un rôle important dans ces processus.

Les jeunes travailleurs et les jeunes gens doivent être impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques relatives à la jeunesse. Des initiatives spécifiques au domaine de la jeunesse doivent être mises en place sur les principes et les valeurs du travail des jeunes: basées sur les droits, mettant en évidence les opportunités, avec une orientation positive et basées sur l'égalité d'accès et sur l'implication.

Le «dialogue structuré» développé ces dernières années et le dialogue avec les conseils de jeunesse nationaux, régionaux et locaux, ainsi que le Forum européen de la Jeunesse et le comité consultatif du Conseil de l'Europe sont des illustrations des progrès réalisés ces dernières années. Toutefois, ces progrès doivent être consolidés à l'avenir par le biais de l'élargissement de la base de ce dialogue et d'une meilleure application des pratiques de cogestion.

Position et coopération intersectorielle

Historiquement, le travail des jeunes a souvent été isolé. De plus en plus de gens pensent qu'il est nécessaire de collaborer de manière plus professionnelle dans le cadre de l'élaboration d'une politique intersectorielle dans le domaine de la jeunesse. La coopération intersectorielle prend différentes formes: entre les secteurs de l'éducation, entre les agences et les domaines politiques qui concernent les jeunes (tels que la santé, l'emploi ou la justice), entre les sources de financement et dans les différents niveaux de l'administration. Il est difficile de nier que davantage de communication, de coordination et de coopération sont nécessaires. Toutefois, pour que le travail de jeunesse collabore plus étroitement avec ces processus, il doit faire face au défi de son identité et à la crainte de l'instrumentalisation. Le travail de jeunesse est parfois un partenaire faible dans de tels accords et cela suscite des inquiétudes sur l'érosion de sa contribution à la vie des jeunes.

Une telle coopération facilite davantage le partage des bonnes pratiques et le développement d'une meilleure collaboration. Le travail de jeunesse est bien entendu bien placé pour permettre des contacts et une intervention auprès des jeunes. Il peut toutefois donner le sentiment que sa position privilégiée et que sa relation avec les jeunes peuvent être compromises par le travail conjoint avec des institutions telles que la police ou les organismes de formation professionnelle, même si, au final, les objectifs sont partagés entre les agences et les jeunes eux-mêmes. La confiance et la crédibilité que les jeunes travailleurs confèrent aux jeunes peuvent être rapidement minées à moins que les «règles d'engagement» ne soient scrupuleusement négociées de manière égale et sur la base du respect mutuel.

Information, impact et effet

C'est notamment en raison de la diversité du travail de jeunesse qu'il est nécessaire d'adopter une approche tout aussi diversifiée pour identifier ce qu'on apporte aux jeunes et à la société. Les instruments d'évaluation classiques doivent être complétés par la dissémination des bonnes pratiques sur lesquelles peuvent se baser d'autres personnes de ce domaine. Le travail de jeunesse est relativement mal connu. Malgré le développement du Centre européen de connaissances sur la politique de jeunesse, d'autres formes de collecte, de dissémination

et de transmission des informations sur les principes, la stratégie et les pratiques du travail de jeunesse sont nécessaires; tous les jeunes travailleurs ne comprennent pas l'anglais! Il existe des ressources informatives au niveau européen mais elles doivent être plus accessibles; d'aucun suggèrent que le site youthwork.eu représente un début prometteur.

Seules de meilleures informations et connaissances sur le travail de jeunesse peuvent permettre de mieux comprendre, disséminer et évaluer son impact. Des «preuves» quantitatives et qualitatives doivent être collectées, traitées et analysées.

Les objectifs de cette collecte d'informations sont de promouvoir la visibilité du travail de jeunesse, de favoriser la qualité dans la pratique et donc d'améliorer la crédibilité du travail de jeunesse. À un autre niveau, il est important de sécuriser les informations collectées sur les conditions de vie des jeunes pour qu'elles servent de base à une réflexion stratégique et opérationnelle sur le travail de jeunesse et la politique de jeunesse. Les sondages sur les jeunes et la surveillance des jeunes sont pertinents dans ce domaine. Grâce à cela et à d'autres mécanismes, le travail de jeunesse peut vraiment «commencer là où se trouvent les jeunes».

En ce qui concerne les résultats et l'impact du travail de jeunesse, le «triangle» constitué par la recherche, la politique et les pratiques en matière de jeunesse doit devenir un carré incorporant les organisations de jeunesse et les jeunes. Les différents points de vue doivent devenir une plate-forme pour avoir un certain impact. Une cartographie ou un inventaire des formes et du volume de travail de jeunesse au sein des États membres est nécessaire de toute urgence pour comprendre les exemples actuels de bonnes pratiques et pour mettre en place une stratégie pour le travail de jeunesse à l'avenir.

Le travail des jeunes pour tous et dans la diversité

La diversité dans le travail de jeunesse est associée à l'accessibilité pour tous. La Convention a souligné l'importance des pratiques «de seuil inférieur» qui offraient des opportunités. Toutefois, les jeunes travailleurs ont besoin d'une formation et d'un engagement plus poussés envers les valeurs universelles pour faire face aux exigences changeantes des diverses populations de jeunes. La formation proposée doit aller au-delà de la compréhension du besoin de tolérance pour l'acquisition de connaissance et de compétences sur la diversité culturelle. En outre, il existe de bons arguments militant pour la définition de rôles renforçant la diversité au sein des organisations de travail de jeunesse et des administrations de travail de jeunesse.

Le travail de jeunesse doit éviter de considérer chaque groupe de jeunes comme une cible pour l'intégration et la participation et davantage comme un partenaire pour la promotion de la diversité dans la société. Dans le cadre de la nouvelle mixité interconfessionnelle et interculturelle en Europe, d'anciennes formes de travail de jeunesse tels que le développement communautaire et l'action communautaire doivent être analysées et adaptées au nouveau contexte.

La qualité dans la pratique

Le travail de jeunesse est une pratique professionnelle atypique car il est réalisé par des travailleurs bénévoles et salariées. Le rôle joué par chacun n'est pas clairement défini; en effet, les deux types de travailleurs se trouvent virtuellement dans tous les domaines des activités diversifiées du travail de jeunesse. Leur relation est souvent complémentaire et mutuellement encourageante. Toutefois, en raison de leurs différences, il existe des défis particuliers en matière de qualité, de compétences et de reconnaissance. La professionnalisation et le professionnalisme ont souvent engendré des tensions. Il s'agit d'un débat complexe avec une crainte d'exclusivité si un certain niveau de qualification devient le seul seuil de professionnalisme. Bien que personne ne doute de l'existence d'un ensemble grandissant de connaissances, de compétences et d'attitudes qui permettent de développer les nombreux aspects du travail de jeunesse (notamment la politique, l'éthique, les risques, la gestion, le budget et la collaboration pratique avec les jeunes), celles-ci sont souvent acquises par des personnes qui jouissent d'une longue expérience de travail bénévole. Les chemins vers la validation individuelle par le biais de l'accréditation des connaissances acquises doivent donc être tracés et respectés. Cela sera possible par le biais de la définition de normes de qualité et de l'identification des compétences génériques. Ce cadre peut être développé au niveau européen et appliqué par le biais de structures nationales, proposé par le biais d'une éducation et de systèmes de formation flexibles et doit s'autoréguler par le biais d'un code professionnel d'éthique régissant le comportement des jeunes travailleurs dans leurs contacts avec les jeunes.

Compétence, formation et reconnaissance

Bien qu'un système de formation homogène ne soit pas nécessaire pour les jeunes travailleurs, il est nécessaire de mettre en place un cadre de création de compétences basé sur des approches d'apprentissage telles que le développement d'une compréhension théorique, d'une supervision pratique (et d'une supervision conjointe), de l'accompagnement, de la formation électronique, de l'apprentissage en équipe, de

l'observation et de l'évaluation. Ces compétences doivent être disponibles dans le temps et doivent bénéficier d'une réflexion et d'un suivi approprié. Comme pour les jeunes, les jeunes travailleurs doivent s'engager dans un apprentissage permanent pour gérer efficacement les conditions changeantes dans lesquelles ils doivent travailler. Pour promouvoir la compréhension de pratiques de travail de jeunesse qui sont de plus en plus nombreuses entreprises dans d'autres secteurs suite aux développements intersectoriels, il faut aborder le cas des jeunes travailleurs qui apprennent dans d'autres environnements de recherche, de politique et de pratiques relatives à la jeunesse. Pour résumer, les besoins en formation doivent être flexibles, appropriés et progressifs. Lorsque c'est possible, la dimension européenne doit être interculturelle, transnationale et associée physiquement et psychologiquement à un programme européen.

Les ressources nécessaires doivent non seulement être dégagées mais une meilleure reconnaissance du travail de jeunesse est nécessaire au sein et à l'extérieur des structures politique de jeunesse pour créer un cercle vertueux de qualité, de compétences et de pratiques améliorées. Certains militent pour l'élaboration de stratégies pour la reconnaissance et la validation du travail de jeunesse aux niveaux européen, national, local et parfois organisationnel. Toutefois, quels que soient les outils et les instruments d'accréditation, de certification et de reconnaissance développés, il reste des questions importantes relatives à leur utilisation, à la devise et à la crédibilité. Ces points doivent être étudiés et, lorsque c'est nécessaire, les faiblesses doivent être identifiées et résolues. Il est probable que ce processus doive mettre en place des plate-formes pour le dialogue sur ce front avec celles des autres secteurs de l'administration publique, des différents niveaux de la politique et de pratiques de jeunesse et du secteur privé.

Mobilité et réseautage

Les échanges entre les jeunes travailleurs et les jeunes de différentes cultures, contextes et expériences du travail de jeunesse sont importants pour le développement de la qualité, pour l'apprentissage et le soutien, pour le transfert des connaissances et pour étendre les opportunités de développement et de mise en œuvre du travail de jeunesse au niveau international. Bien que les possibilités d'échange aient été améliorées ces dernières années, il reste des obstacles tels que les finances, la langue et les statuts personnels et professionnels. Des voix ont demandé que la mobilité soit un droit pour tous et que des mécanismes de gestion des différents obstacles soient développés.

Pour améliorer la création de réseaux et les échanges, les praticiens de toute l'Europe dans tous les secteurs du travail de jeunesse doivent avoir les moyens et l'occasion de dialoguer, de prendre des contacts et de coopérer et, pour travailler dans certains domaines particuliers, des formes d'association plus spécifiques sont nécessaires. Des voix demandent également davantage de possibilités de mobilité internationales pour les jeunes travailleurs. Le programme Jeunesse en action permet de résoudre une partie de ces problèmes mais il faut aller plus loin. Pour ce faire, des discussions sur la valeur d'un contact face à face par le biais de la mobilité internationale sont nécessaires, bien qu'il existe déjà un consensus fort sur les éléments clés de l'impact sur le travail des jeunes engendré par de telles expériences.

Soutien et financement durable

Il est impératif de développer un cadre juridique pour le travail de jeunesse qui garantit un budget de base qui assure la durabilité des infrastructures, des projets et du développement du travail de jeunesse. Ce cadre juridique doit demander la mise en place de plans d'action locaux pour le travail de jeunesse identifiant les ressources nécessaires pour offrir les différents niveaux de financement. Des sources de financement multiples doivent refléter les différents niveaux du travail de jeunesse et ne doivent pas entrer en contradiction. Des critères clairs et transparents doivent être définis pour le financement du travail de jeunesse; les initiatives et les organisations de travail de jeunesse existantes et nouvelles doivent bénéficier de chances égales d'accéder à ces ressources.

Les gouvernements nationaux ont été désignés comme principaux responsables du financement du travail de jeunesse. On estime que les fonds européens jouent un triple rôle dans le développement et la mise en œuvre du travail de jeunesse. Tout d'abord, les programmes de jeunesse au niveau européen – tel que le programme Jeunesse en action – sont un élément de plus en plus important de l'intégration sociale, de la mobilité des jeunes et de la citoyenneté active. Ensuite, leurs différentes contributions à la vie des jeunes et des jeunes travailleurs, ainsi qu'à la conceptualisation du travail de jeunesse, sont importantes pour créer, façonner et soutenir de nouvelles pratiques. Enfin, l'apport des programmes au début de l'activité de travail de jeunesse reste inestimable et ils démontrent leur importance dans des domaines qui ont une tradition ou une connaissance limitée de ces pratiques. En 2020, l'horizon des stratégies européennes dans le domaine de la jeunesse et au-delà, offrir ces garanties aux jeunes d'Europe sera un point essentiel pour atteindre les objectifs. Le travail de jeunesse doit

toutefois également explorer d'autres sources de financement et les jeunes travailleurs ont besoin de meilleures compétences pour générer des revenus.

Prochaines étapes:

La Convention a reconnu la responsabilité des jeunes travailleurs dans la contribution, le cas échéant, aux agendas abordés plus haut mais ils doivent également s'engager politiquement et financièrement. Au niveau européen, différentes initiatives et actions politiques dans le domaine de la jeunesse (et dans d'autres domaines touchent les jeunes, le travail de jeunesse et la politique de jeunesse) auront lieu l'année prochaine. Le contenu de la présente déclaration doit donc être pris en considération dans ces débats. La déclaration vise à concentrer l'attention sur le travail de jeunesse et les jeunes au cours de ces débats politiques. Cela inclut:

- La stratégie Europe 2020 et son projet phare «Jeunesse en mouvement»
- La recommandation anticipée du Conseil sur la promotion de la mobilité
- La recommandation anticipée du Conseil sur la reconnaissance de la formation informelle
- La nouvelle génération de programmes qui suivra Jeunesse en action en 2013
- Le débat qui précédera la création d'un futur programme de jeunesse européen
- Le développement des dimensions de formation informelle d'Europass
- Le nouveau Pathways 2.0 sur la validation et la reconnaissance de la formation informelle
- La nouvelle stratégie de formation sur le travail de jeunesse en Europe dans le cadre du programme Jeunesse en action

La 1^{ère} Convention européenne du travail de jeunesse, qui est à l'origine de la présente déclaration, a lancé le débat sur le travail de jeunesse en Europe. La Convention demande que l'engouement suscité se poursuive dans les cadres politiques de jeunesse existants de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe :

- Le cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse
- La résolution sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe

La Convention demande que, sur la base de la présente déclaration, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et leurs États membres, et le trio de présidence actuel, ainsi que le suivant, élaborent un agenda, un plan d'action et les ressources nécessaires pour sa réalisation. L'agenda trouvera son point d'orgue lors d'une 2^e Convention européenne du travail de jeunesse. Pour conclure, la présente déclaration attend avec impatience le contenu et les délibérations suivant le résolution sur le travail de jeunesse du Conseil dans le cadre de la présidence belge.